

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 juin 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2017/251 - 74510 - Espaces naturels
Proposition d'acquisition de terrains de nature
environnementale à BISCHOFFSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition foncière des parcelles situées à Bischoffsheim dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels, d'une surface totale de 20,59 ares moyennant le versement aux propriétaires d'une indemnité de 3 470,10 € pour la parcelle section 11 n° 405 et 4 382 € pour la parcelle section 13 n° 250 soit un total de 7 852,10 €,
- propose que les actes relatifs à cette acquisition soit en la forme administrative,
- autorise le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour obtenir un cofinancement de ces acquisitions.

Elle désigne par ailleurs Monsieur Etienne BURGER, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes de vente afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170612-lmc1109931-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 22/06/17